

Département Théâtre

DOSSIER DE CANDIDATURE 2017 / 2018

Classe de Cycle d'Orientation Professionnelle

Site Internet du Conservatoire : www.conservatoire.mairie-toulouse.fr

GUIDE

Les candidats devront effectuer leur pré-inscription exclusivement par correspondance, par pli non recommandé **avant le 12 juin 2017** au Conservatoire, Département Théâtre, 17 rue Larrey 31000 Toulouse (le cachet de la poste faisant foi). Tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne sera pas traité.

Pièces obligatoires à fournir lors du dépôt de candidature :

- 1) La fiche de renseignements et la rédaction d'une présentation à partir du questionnaire joint,
- 2) La fiche de pré-inscription, complétée et **signée** par vos soins,
- 3) Un chèque de 28,00 €, libellé à l'ordre du Trésor Public (frais de dossier obligatoires à n'acquitter qu'une seule fois par an et par famille),
- 4) 1 photo d'identité (fiche questionnaire)

Pièces obligatoires à fournir lors de votre inscription définitive, après admission :

- 6) Photocopie de l'avis d'imposition complet **2016 sur les revenus 2015** des parents ou de l'élève, à défaut, le tarif maximum des droits de scolarité sera appliqué
- 7) Attestation de responsabilité civile
- 8) Justificatif de domicile au nom du représentant légal ou de l'élève majeur :
SEUL UN DE CES DOCUMENTS SUIVANTS SERA ACCEPTE au moment de l'inscription définitive.
Photocopie factures d'électricité - de téléphone fixe ou internet - d'eau - de gaz - assurance habitation **de moins de trois mois**, de taxe foncière ou d'habitation de **l'année 2016**
- 9) 1 photo d'identité pour la carte d'élève.

Informations Pratiques :

❖ Règlement Tarifaire

- En cas de démission en cours d'année, les droits de scolarité sont intégralement dus, sauf si la démission parvient au Conservatoire **par courrier recommandé au plus tard le 13 novembre 2017.**
- Aucune demande de modification de tarification ne sera prise en compte après cette date.
- En cas d'exclusion prononcée par le Conservatoire, les droits restent intégralement dus.
- Sous certaines conditions, pour les élèves instrumentistes, des studios de travail et des instruments peuvent être mis à disposition des élèves qui auront acquitté un droit annuel fixé par délibération du Conseil Municipal.

❖ Les bourses

Selon les critères définis par l'Etat, les élèves de 3^{ème} cycle spécialisé peuvent bénéficier de bourses. Par ailleurs, les élèves ne répondant pas à ces critères, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de bourses municipales (renseignements auprès de la scolarité 05.61.22.28.41).

❖ La sécurité sociale

Les élèves inscrits uniquement au Conservatoire de Toulouse en 2^{ème} ou 3^{ème} cycle doivent obligatoirement être affiliés au régime de sécurité sociale étudiant – Art. N° L-381-4 (renseignements auprès de la scolarité 05.61.22.28.41).

THÉÂTRE 2017/2018

INFORMATIONS

Document à conserver par le candidat

Limites d'âge : 18-30 ans

- Dès réception, votre dossier sera étudié.
Si votre candidature est retenue, vous serez convoqué(e) par courriel afin de passer les épreuves d'admissibilité qui se dérouleront à l'Antenne du Pont des Demoiselles (Département Théâtre)
30 Avenue Saint-Exupéry/31400 Toulouse (05.31.22.97.12)

- **Admissibilité : vendredi 23 juin et samedi 24 juin 2017**

Le candidat présentera :

- un parcours libre de deux minutes **et**
- une scène de son choix de trois minutes maximum.

Au choix du candidat, un partenaire (qui peut être un autre candidat) pourra donner la réplique sur l'une des deux épreuves.

- **Admission : vendredi 30 juin 2017**

Le candidat admissible devra suivre quelques jours de stage (du lundi 26 juin au jeudi 29 juin 2017).
Ce stage permettra de préparer des textes et scènes d'auteurs contemporains qui seront présentés afin de décider de l'admission définitive qui aura lieu **le vendredi 30 juin 2017**.

Communication des résultats le vendredi 30 juin 2017

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES (selon INSEE)

	AGRICULTEURS					
Code	1	0	Agriculteurs			
	ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES					
Code	2	1	Artisans			
Code	2	2	Commerçants et assimilés			
Code	2	3	Chefs d'entreprises de dix salariés ou plus			
	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES					
Code	3	1	Professions libérales			
Code	3	3	Cadres de la fonction publique			
Code	3	4	Professeurs et assimilés			
Code	3	5	Professions de l'information, des arts et des spectacles			
Code	3	7	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises			
Code	3	8	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises			
	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES					
Code	4	2	Instituteurs et assimilés			
Code	4	3	Professions intermédiaires de la santé et du travail social			
Code	4	4	Clergé, religieux			
Code	4	5	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique			
Code	4	6	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises			
Code	4	7	Techniciens			
Code	4	8	Contremaîtres, agents de maîtrise			
	EMPLOYES					
Code	5	2	Employés civils et agents de la fonction publique			
Code	5	3	Policiers et militaires			
Code	5	4	Employés administratifs d'entreprises			
Code	5	5	Employés de commerce			
Code	5	6	Personnels des services directs aux particuliers			
	OUVRIERS					
Code	6	1	Ouvriers qualifiés			
Code	6	6	Ouvriers non qualifiés			
Code	6	9	Ouvriers agricoles			
	RETRAITES					
Code	7	1	Retraités agriculteurs exploitants			
Code	7	2	Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprise			
Code	7	3	Retraités cadres et professions intermédiaires			
Code	7	6	retraités employés et ouvriers			
	AUTRES INACTIFS					
Code	8	1	Chômeurs n'ayant jamais travaillé			
Code	8	2	Personnes sans activité professionnelle			

TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE TOULOUSE

TARIFS APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

	FRAIS DE DOSSIERS PAR FAMILLE (3)	QUOTIENT FAMILIAL (5)	RESIDENT TOULOUSE (1)		RESIDENT HORS TOULOUSE (1)	
			FRAIS DE SCOLARITE (4)		FRAIS DE SCOLARITE (4)	
			TARIF PAR ELEVE (6)	DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE PAR ELEVE	TARIF PAR ELEVE	DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE PAR ELEVE
HORAIRE AMENAGES (H.A)						
H.A.P. OU H.A.S	28,00 €		GRATUIT		GRATUIT	
RANGUEIL ADMIS (2)	28,00 €		GRATUIT		GRATUIT	
EXTERNES – Musique, Danse, Théâtre						
CURSUS TRADITIONNEL OU MUSIQUE ANCIENNE OU ADULTES : Formation musicale et/ou chant chorale et/ou Pratique Amateur (Musique, Théâtre) et/ou Érudition OU AUDITEURS Musique, Danse, Théâtre	28,00 €	De 0 à 400	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
		De 401 à 520	120,00 €	120,00 €	180,00 €	180,00 €
		De 521 à 640	170,00 €	170,00 €	255,00 €	255,00 €
		De 641 à 1280	220,00 €	220,00 €	330,00 €	330,00 €
		De 1281 à 1800	280,00 €	280,00 €	420,00 €	420,00 €
		De 1801 à 2400	340,00 €	340,00 €	510,00 €	510,00 €
		2401 et plus	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €

(1) Le tarif des frais de scolarité sera appliqué au vu du justificatif de domicile au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur.

SEUL UN DE CES DOCUMENTS SUIVANTS SERA ACCEPTE : Factures d'électricité - de téléphone fixe ou internet - d'eau - de gaz - l'assurance multi-habitation de moins de trois mois, taxe foncière ou habitation de l'année 2016

(2) Les élèves en horaires aménagés à Rangueil (Enseignement musical inclus dans l'enseignement général) s'acquitteront des frais de dossier après leur admission.

(3) Les frais de dossier sont à régler pour toute inscription ou réinscription quelque soit le lieu de résidence. En cas de non présentation au concours ou tests d'entrée, de non admission ou démission ou congé, ces frais ne sont pas remboursables.

(4) En cas de démission en cours d'année, les droits de scolarité sont intégralement dus, sauf si la démission parvient au Conservatoire **par courrier recommandé au plus tard le lundi 13 novembre 2017**.

(5) Le calcul du quotient familial est appliqué à partir de l'avis d'imposition français de 2016 sur les revenus 2015 au nom du représentant légal ou au nom de l'élève. Pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, le calcul est effectué à partir des deux avis d'imposition. Conformément aux règles de calcul de la CAF, il est déterminé sur la base du revenu imposable divisé par 12 mois et de la composition familiale (nombre de parts). Pour les élèves qui ne peuvent pas fournir d'avis d'imposition français le tarif maximum leur sera appliqué.

(6) Les élèves domiciliés à Toulouse en résidence universitaire ou foyer se verront appliquer le tarif résident Toulouse.

Frais Annexes	TARIFS
Vente de Livrets de formation musicale	
Ancienne Version (uniquement I.M. 3)	5,60 €
Nouvelle Version (I.M.1+ I.M.2 + I.M.3)	11,20 €
Travail dans les salles (tarif annuel)	
Studios	41,60 €
Studios équipés d'un instrument lourd (contrebasse, percussion, électroacoustique, harpe, clavecin, orgue, piano forte, à l'exception des pianos)	80,30 €
Les studios équipés d'une batterie sont loués uniquement aux élèves de 3ème cycle	
PRÊT D'INSTRUMENT AUX ELEVES INSTRUMENTISTES DU CRR (tarif mensuel – tout mois commencé est dû)	
Cordes jusqu'au 3/4, petite mandoline et harpe celtique	11,20 €
Autres (Y compris les cordes 4/4 et les archets)	13,50 €
Les élèves stagiaires sont exonérés des frais de prêt d'instrument.	
Certains instruments demandés à l'orchestre, pour un répertoire précis sont prêtés à titre gracieux	